

Anne-Marguerite VEXIAU

Le 11 janvier 2007

ORTHOPHONISTE
PRATICIENNE EN COMMUNICATION FACILITEE
ET EN PSYCHOPHANIE

67 rue Notre Dame des Champs
75006 PARIS
Tél. et Fax: 01 43 25 13 35
am.vexiau@free.fr

M. le Président de l'Assemblée nationale
M. le Président de la Commission d'enquête sur les sectes
de l'Assemblée nationale
M. le Président de la Miviludes
M. le député du 6^{ème} arrondissement
M. le Président du CSA
M. le Président directeur général de France Télévision
M. le Président directeur général de Radio France

Messieurs,

Je ne puis une fois de plus laisser passer sans réagir les accusations à répétition de « dérive sectaire » concernant la communication facilitée et la psychophonie¹ que j'ai développées en France et que je pratique quotidiennement depuis 15 ans. Certes, ces approches sont révolutionnaires et peuvent surprendre, comme j'ai moi-même été surprise lorsque j'en ai découvert les ressources extraordinaires. Loin d'être fondées sur des « croyances quasi fanatiques », elles sont basées sur des faits observés par tous les praticiens et qui mettent en évidence des capacités insoupçonnées du cerveau.

Pourquoi ne jamais donner que le son de cloche des opposants qui ne connaissent ni ne pratiquent la méthode et laisser de côté les si nombreux témoignages des parents dont la vie est transformée depuis qu'ils peuvent communiquer quotidiennement avec leur enfant handicapé?² Pourquoi refuser systématiquement d'interroger les personnes en souffrance qui ont bénéficié de la psychophonie ? Pourquoi repousser *a priori* un processus de communication dont le Professeur Jean-Michel Olivereau dit qu'il est « peut-être la plus importante découverte que l'humanité ait réalisée sur elle-même en cette fin du XX^e siècle »³, et le psychanalyste Didier Dumas qu'il est « une découverte aussi importante, dans la connaissance de l'esprit humain, que celle que fut, au siècle dernier, la psychanalyse »⁴?

Le 25 avril dernier, une « enquête » au journal national du 12/13 de FR3 a illustré le rapport de la Miviludes qui émettait des craintes concernant la communication facilitée et la psychophonie, « porte

¹ La *communication facilitée* est un processus de communication alternative ou augmentative pour les personnes qui n'ont aucun moyen d'expression. L'objectif est d'apprendre à communiquer de la manière la plus autonome possible et de faire des apprentissages. Un accompagnant appelé « facilitant » soutient la main de la personne devant un clavier d'ordinateur pour l'aider à frapper sur les touches jusqu'à ce qu'elle puisse le faire seule, ce qui n'est accessible qu'à un petit nombre d'entre elles.

La *psychophonie*, par le même processus, permet à toute personne de communiquer ses émotions et ses désirs par la médiation du facilitant. Elle met en évidence que, quel que soit le déficit intellectuel de la personne, sa conscience profonde n'est jamais touchée. Même si on comprend encore mal les processus de cette communication extraordinaire, on peut constater sa valeur thérapeutique, autant pour les personnes handicapées que pour les personnes ordinaires en souffrance.

² De nombreux témoignages sont publiés dans les bulletins de TMPP www.tmpp.net. Je pourrai vous en adresser beaucoup d'autres si vous le souhaitez

³ Les paradoxes de la communication facilitée, bulletin TMPP n°9, juin 1998

⁴ Préface du livre « Un clavier pour tout dire », Ed Desclée de Brouwer, Anne-Marguerite Vexiau, 2002

ouverte aux manipulations et à l'exploitation du désarroi des proches de la personne handicapée ». Elle présentait le frère d'un patient qui a donné des informations inexactes concernant une soi-disant récupération d'une fausse mémoire que la psychophanie aurait provoquée chez mon patient. Vous trouverez ci-joint une attestation de ce dernier et une lettre adressée au service juridique de FR3 expliquant qu'il ne m'a rencontrée qu'une seule fois et qu'aucun souvenir mettant en cause la probité et la valeur morale de ses parents n'est apparu au cours de la séance (PJ n^{os} 1 et 2.)

Réagissant contre cette accusation après le visionnage du journal télévisé du 12/13, j'ai téléphoné à la journaliste Emmanuelle Lagarde pour demander un droit de réponse pour le 19/20. La directrice de production ayant refusé que celle-ci filme une famille témoignant du bienfait de méthode parce qu'elle souhaitait me filmer en personne, Emmanuelle Lagarde a accouru chez moi et enregistré une interview d'une heure environ, visiblement très décontenancée parce qu'elle ne voyait rien dans mes réponses ni mon environnement qui fasse « gourou ». Une seule phrase explicative de la méthode a été conservée pour le reportage, peu compréhensible hors contexte, et projetée entre le même témoignage du frère et l'interview de M. Roulet, président de la Miviludes, qui visiblement parlait d'autres sectes, mais dont on laissait croire que son discours s'appliquait à la psychophanie.

Dans la présentation du reportage, on disait que « plusieurs sectes usaient de soi-disant thérapies pour attirer dans leur filet de nouvelles victimes. » On voyait ensuite mon image avec comme légende « Attention danger » et comme commentaire « il s'agit le plus souvent de charlatans et les sectes sont en embuscade. »

Parallèlement sur France Info, un reportage diffusé à plusieurs reprises dans la journée a matraqué la psychophanie. A l'appui, le témoignage d'un autre frère du même patient, tout aussi inexact que le premier. (Cf lettre de mon patient adressée au service juridique de France-Info, PJ n°3)

Les retentissements sur ma propre famille, sur moi-même et mes patients ont été importants.

En décembre dernier, une autre journaliste, Sophie Rodier, m'a téléphoné pour faire un reportage sur la communication facilitée, sans me dire que c'était pour le projeter à l'occasion de la sortie du rapport sur les sectes de la Commission parlementaire. Je lui ai longuement parlé au téléphone, répondant à un grand nombre de questions. Je lui ai également proposé de rencontrer des parents d'enfant handicapé, ce qu'elle a refusé. Sentant ses réserves quant à la méthode, je me suis montrée réticente pour la recevoir, lui expliquant que je ne voulais pas réitérer l'expérience de FR3.

Le 19 décembre 2006, des séquences soigneusement choisies et tronquées d'une vidéocassette que je proposais à mes stagiaires ont été présentées. Mon visage flouté n'a pas empêché de reconnaître ma voix. Le commentaire laissait entendre que j'avais quelque chose à cacher en disant que j'avais refusé de répondre aux questions.

Le devoir de tout journaliste est de vérifier ses sources et de donner la parole sans idée préconçue à tous, sans faire d'amalgames trompeurs.

Je m'étonne aussi du contenu des rapports officiels qui prennent l'avis exclusif de quelques personnes qui visiblement connaissent mal la communication facilitée et la psychophanie et s'acharnent à les détruire, sans avoir jamais voulu écouter les centaines de praticiens, parents et personnes qui bénéficient de la méthode.

Je voudrais rétablir la vérité sur plusieurs points abordés dans le rapport de la Miviludes ou dans celui de l'Assemblée nationale et dont certains ont été repris sur les ondes.

- Les amalgames sont nombreux avec des approches que je n'approuve pas (ou d'autres dont le nom m'est totalement inconnu comme l'invitation à la vie intense.) En ce sens, l'assimilation à la « gamme du New-Age » et aux « enfants indigo » est totalement abusive. Ce n'est pas parce que les promoteurs de ces approches font l'éloge de la Communication facilitée que la réciproque est vraie. Ces amalgames sont particulièrement nombreux dans l'audition de M. Houssine Jobeir.

- Ce dernier affirme également que les « partisans de la communication facilitée refusent que cette méthode soit soumise aux outils de validation scientifique, au prétexte que la science actuelle ne serait pas encore capable de mettre au point les outils de validation adéquats ».

Or, depuis que j'ai introduit la communication facilitée en 1993 en France, je suis sans cesse à la recherche de professionnels acceptant de faire des études sur ce processus.

L'étude du Dr Bruno Gepner, réalisée en 1996-1998, dont on dit dans le rapport qu'elle était de « qualité déplorable », a certes été réalisée sur un trop petit échantillon (deux groupes de douze autistes), mais les moyens financiers et humains ne permettaient pas alors de le faire à plus grande échelle.

Cette étude avait mis très clairement en évidence les progrès en matière de communication et de socialisation chez les autistes qui avaient bénéficié de la méthode, comparativement à ceux qui n'en avaient pas bénéficié. (Comment M. Bernard Basset peut-il dire que « ce rapport ne peut pas être considéré comme valable sur le plan scientifique » alors que « malgré ses recherches, il lui a été impossible de trouver l'original de cette étude financée par la direction générale de la santé » ?)

Les résultats de cette étude ont d'ailleurs été publiés dans la revue de neuropsychiatrie⁵. Par ailleurs, une pétition signée par 1900 personnes a été remise le 31 janvier 2006 à M. Chossy, député de la Loire qui l'a lui-même transmise au Ministère de la santé. Sans doute a-t-elle aussi été mise aux oubliettes ! Elle était ainsi libellée : « Nous, soussignés, souhaitons que toutes les personnes handicapées puissent accéder librement à la Communication Facilitée. Nous demandons qu'une étude à grande échelle soit engagée par le Ministère de la Santé auprès de professionnels qui la pratiquent et des personnes handicapées qui en bénéficient, afin d'en évaluer la valeur thérapeutique. »

Des enregistrements EEG du facilitant et de la personne facilitée au cours d'une séance de psychophanie ont été réalisés par le Pr. Haffelder lors d'un passage à Paris. Bien qu'il ne s'agisse que d'un essai, les modifications importantes des ondes cérébrales montrent bien qu'il faudrait faire des investigations avec des processus d'EEG et d'imagerie cérébrale.

Certes, ces travaux sont insuffisants pour constituer un fondement scientifique de la méthode. C'est pourquoi j'ai écrit le 14 mars 2004 à la DGS pour demander une évaluation de la valeur thérapeutique de la Communication facilitée et de la psychophanie, leur analyse par des procédés d'imagerie cérébrale, ainsi qu'une réflexion sur le cadre déontologique à donner à la formation et à la pratique. Je me suis heurtée à une fin de non recevoir : le Pr. William Dab n'a pu donner un avis favorable à cette étude, sous prétexte qu'il ne disposait pas du fondement scientifique de la technique.

Je comprends mieux les obstacles que j'ai pu rencontrer lors que je lis M. Bertrand Sachs (DGS) dans le rapport de la Commission parlementaire qui explique que « le fait même d'évaluer un système comme celui-là de façon approfondie constitue, aux yeux de ses inventeurs, une forme de 'pré-validation' ». Le président ajoute qu'il « se demande en quoi il est nécessaire de procéder à l'évaluation officielle d'une telle méthode. C'est déjà mettre le doigt dans l'engrenage. Évaluer officiellement une méthode aussi grotesque, c'est déjà lui donner un semblant de crédit. »

Il se base sur le mot « germination » utilisé par un très jeune enfant qui tape sur un clavier avec moi. Je suis spécialiste du langage oral et écrit depuis quarante ans. J'ai moi-même quatre enfants et huit petits enfants : pensez-vous que j'aurais inventé un tel mot si j'avais voulu faire passer la méthode ? Avant de s'étonner du choix du mot, ne faudrait-il pas se poser la question de savoir comment un bébé de 9 mois qui ne sait

⁵ Revue de Neuropsychiatrie de l'enfant et de l'adolescent 2000 ; 48 : 269-75

forcément ni parler ni lire peut exprimer sa pensée en me guidant la main pour frapper des mots sur un clavier d'ordinateur ? Plutôt que d'affirmer que « les discours singulièrement sophistiqués attribués aux enfants sont, de manière évidente, les produits de l'imagination du facilitant, à savoir Anne-Marguerite Vexiau », ne serait-il pas plus approprié d'étudier scientifiquement par EEG et processus d'imagerie cérébrale l'interaction qui existe entre le cerveau du facilitant et celui de son patient ? Ce serait un moyen de rendre « scientifique » la méthode. Aucun spécialiste jusqu'à présent n'a accepté de le faire : manque d'argent, peur d'être compromis.

- Le président de l'association TMPP que j'ai fondée il y a dix ans a demandé à être reçu par le président de la Miviludes avec un médecin dont le fils handicapé pratique la psychophanie depuis dix ans. Cette lettre est restée sans réponse.
- Ceux qui déplorent l'inanité des ouvrages prônant la communication facilitée ont-ils lu les huit ouvrages écrits par des professionnels, les quatre écrits par des parents d'enfants handicapés et les treize écrits par des personnes handicapées grâce à la psychophanie ?⁶
- Enfin je n'ai jamais « prétendu soigner les autistes, les cérébro-lésés et les sourds-muets grâce au clavier. » Seulement de les sortir de leur enfermement et de les faire reconnaître comme des personnes aux yeux des autres. Jamais non plus je n'ai « prôné la communication avec les morts ». J'ai toujours au contraire manifesté la plus grande réserve par rapport à ces pratiques.

Il est insupportable d'entendre parler dans un rapport officiel de « vampirisme intellectuel », de « supercherie », de « manipulation mentale » et de « pur charlatanisme » concernant un processus de communication qui permet enfin aux personnes les plus démunies de se relier à leurs proches. Intolérable de qualifier cette approche de « supercherie qui ne fait que tirer profit du désarroi des parents de handicapés et porte atteinte aux droits fondamentaux des enfants. » Sur quelles bases scientifiques ces accusations reposent-elles ? Comment accepter que certaines personnes handicapées, après avoir découvert la joie de s'exprimer, aient pu être empêchées de poursuivre la communication facilitée ou la psychophanie parce qu'on en a interdit l'exercice au sein de leur institution ? Que des parents hésitent à venir me voir avec leur enfant parce qu'ils ont peur d'être accusés d'amener celui-ci dans une secte ou qu'il soit mis à la porte de son institution ?

Où est le respect des droits fondamentaux de la personne handicapée ?

Je terminerai par le témoignage de cette mère de famille sur France 2 dont on dit qu'elle a été « victime d'un charlatan » (moi en l'occurrence) parce que son fils autiste déversait sa souffrance en psychophanie. Je reprendrai les paroles de Marcel Ruffo : « la souffrance des parents est telle qu'il y en aura toujours pour se réfugier dans le déni de la réalité et chercher des 'techniques gadget' comme cette communication facilitée ». Mais le déni de la réalité est ailleurs : combien de parents sont encouragés à considérer leur enfant comme débile et à ne pas croire à sa richesse intérieure. Comme la grande majorité des professionnels, ils ne se fient qu'aux résultats des tests qui effectivement mettent en évidence des déficits cognitifs parfois très importants. C'est la psychophanie qui m'a fait réaliser qu'au-delà des apparences, du comportement déficitaire ou de l'indifférence qu'elle manifeste, toute personne handicapée garde une conscience profonde intacte. Comme l'avait exprimé en communication facilitée cette jeune fille autiste lorsque j'étais en Australie : *Everybody has the right to talk and you have no right to denie them.*⁷

Je continuerai à me battre pour faire reconnaître toutes les personnes handicapées mentales.

⁶ www.tmpp.net bibliographie

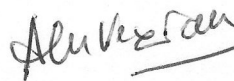
⁷ Chacun a le droit de parler, et vous n'avez pas le droit de le lui refuser

En conséquence:

- Je demande à être reçue par le Président de la Commission parlementaire d'enquête sur les sectes et par le Président de la Miviludes pour que cessent ces accusations non fondées, ces rapports officiels établis sans aucune approche contradictoire.
- Je demande que des rectificatifs soient publiés dans les rapports de la Miviludes et de la Commission parlementaire sur les sectes.
- Je demande que la vérité soit rétablie sur FR3, France 2 et France-Info.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de recevoir, Messieurs, l'expression de mes sentiments respectueux.

Anne-Marguerite Vexiau



Pièces jointes :

- 1 Attestation de mon patient
- 2 Lettre au service juridique de FR3
- 3 Lettre adressée par mon patient au service juridique de France Info
- 4 « L'énigme de la communication facilitée », conférence à la Sorbonne du 5 février 1997
- 5 « Les paradoxes de la communication facilitée », Pr. J.M. Olivereau , conférence du 16 avril 1998
- 6 « Impact thérapeutique de la communication facilitée chez 12 personnes autistes », revue de neuropsychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, 2000